

Une étude a été menée en 2006 par le COREPS et l'Observatoire régional sur les conditions économiques et d'emploi des salariés du spectacle vivant en Poitou-Charentes. Les résultats feront l'objet d'une restitution publique début février à Poitiers. Dans l'attente de cette échéance, L'affût a voulu en savoir plus.

Sommaire

Rencontre avec André Curmi | 18
responsable de l'Observatoire régional du spectacle vivant
« D'une étude co-construite à des décisions partagées : un processus vivant »

Chiffres clés | 18

Interview de Jean Giret | 21
élu et membre du comité technique de l'étude

Interview de l'URF-CGT, du SYNAVI, du SYNDEAC et du SMA, les syndicats membres du comité de pilotage du COREPS et de l'étude | 22



LES CHIFFRES CLES DE L'EMPLOI DANS LE SPECTACLE EN POITOU-CHARENTES¹

Le poids des professions culturelles en Poitou-Charentes représente 1,1% du nombre d'actifs en région, soit 6744 en 1999. Près d'un tiers, soit **2049 actifs**, sont des professionnels du spectacle (vivant et enregistré).

Le nombre d'entreprises du spectacle continue d'augmenter. En septembre 2006, l'INSEE comptabilise **1557 établissements du spectacle en région**, contre 1251 en janvier 2004. Cette progression est plus importante pour le secteur du spectacle vivant (26%) que celui de l'audiovisuel (16%) mais la part des établissements ayant des salariés est supérieure dans ce second secteur.

Selon les ASSEDIC, en octobre 2006 en région, on dénombre **1354 intermittents du spectacle** (artistes ou techniciens qui bénéficient d'un régime spécifique d'assurance-chômage pour « leur contribution à la création culturelle comme à l'activité économique de notre pays »).

Depuis 2003, les effectifs d'intermittents ont progressé de 5,5%. Cette augmentation régionale cache néanmoins des disparités :

> les proportions s'inversent entre les intermittents qui relèvent de l'annexe 8 (techniciens) et ceux relevant de l'annexe 10 du règlement de l'assurance chômage. En 2005, la part des intermittents indemnisés par l'annexe 10 (artistes) est de 55% contre 80% en 2003.

> la Charente, qui accueille notamment le Pôle Image, connaît une progression importante des effectifs à l'inverse de la Vienne et des Deux-Sèvres.

.../...

(1) Il n'existe pas d'enquête spécifique sur l'emploi culturel au niveau national, la démarche d'observation se base sur un rapprochement des différentes données statistiques disponibles fournies par une diversité d'organismes. Ces chiffres concernent souvent indifféremment le spectacle vivant et le spectacle enregistré.

■ Rencontre avec André Curmi,

responsable de l'Observatoire régional du spectacle vivant

« D'une étude co-construite à des décisions partagées : un processus vivant »



André Curmi

La crise qui frappe durement certaines catégories professionnelles du spectacle vivant n'est toujours pas résolue. Si elle ne s'est révélée aux yeux du grand public qu'au cours de l'été 2003, elle couvait depuis de nombreuses années. Trois ans plus tôt, des professionnels et leurs représentants avaient rencontré, à La Coursive, à La Rochelle, Michel Duffour, alors Secrétaire d'Etat à la décentralisation culturelle, pour lui faire part de leurs inquiétudes. Ils avaient créé, à cette occasion, l'un des premiers Comités de Coordination de France. En novembre 2001, la région Poitou-Charentes voyait naître, à l'initiative de la CGT et de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles), le CCRPS, Conseil de concertation régionale des professions du spectacle, une instance de dialogue social réunissant des représentants des salariés et des employeurs, les collectivités territoriales et leurs services et les services de l'Etat concernés, Direction régionale de l'action culturelle, Rectorat et Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. En 2003, une circulaire du ministre Jean-Jacques Aillagon incite toutes les régions françaises à

« Il s'agissait de répondre à une exigence du COREPS (...) : éclairer l'ensemble des processus de décision publique. »

se doter d'une telle instance. Le CCRPS Poitou-Charentes devient le COREPS, le Comité régional des professions du spectacle, dont les travaux portent sur l'emploi et la formation, la diffusion, l'économie et la réglementation. Toujours en 2003, au sein de l'Agence régionale du spectacle vivant, est créé l'Observatoire régional du spectacle vivant destiné à offrir des données et des analyses à tous les acteurs du développement du spectacle vivant. Après la présentation de la première étude de fond réalisée par l'observatoire (*Eléments d'état des lieux de la diffusion et de l'emploi du spectacle vivant en Poitou-Charentes*), le COREPS juge utile de prolonger cette recherche par une seconde étude portant sur *les conditions socio-économiques de l'emploi dans la création et la diffusion du spectacle vivant en Poitou-Charentes*. Cette étude, réalisée par André Curmi, responsable de l'observatoire et Maud Régnier, chargée d'études, arrive à son terme. En attendant sa restitution finale, qui aura lieu le 8 février 2007, *L'affût* a rencontré André Curmi pour en savoir plus sur la méthode utilisée et les objectifs visés.

L'affût : Les études se multiplient sans que leurs conclusions n'aient d'incidence visible sur une crise qui semble avoir du mal à trouver des solutions satisfaisantes. N'est-ce pas là une étude de plus ?

André Curmi : Il n'était pas question de réaliser une étude redondante avec celles qui existent déjà, et elles sont nombreuses. Il s'agissait de répondre à une exigence du COREPS dont les membres ont souhaité une plus-value de connaissance sur la question de l'emploi, précisément dans le but d'améliorer les bases du dialogue social et d'éclairer l'ensemble des processus de décision publique. Depuis le départ, les caractéristiques de cette enquête sont le fruit d'une élaboration partagée entre le comité de pilotage du COREPS, les acteurs de l'Observatoire, ainsi qu'un comité scientifique réunissant des universitaires et un comité technique composé de professionnels de différentes disciplines, tous concernés, à un titre ou à un autre, par un secteur du spectacle vivant. Dans un va-et-vient ininterrompu, l'élaboration de l'enquête a fait l'objet de critiques, d'amendements, d'enrichissements, jusqu'à sa mise en œuvre sous la forme d'entretiens semi-directifs réalisés par 4 enquêteurs (l'équipe de l'observatoire,

la coordinatrice du COREPS, Héloïse Dallez, et la sociologue Vera Beszonoff), auprès de 140 personnes dont 125 salariés. Une partie de l'échantillon de recherche a été construite en relation avec des structures œuvrant sur l'ensemble du territoire en les associant au choix des situations de salariés à observer au sein de leurs entreprises.

L'affût : *Un échantillon représentatif ?*

André Curmi : Cette étude étant avant tout qualitative, on ne peut parler d'un échantillon représentatif au sens strictement statistique du terme, mais nous avons la certitude qu'il recouvre toutes les activités, toute la géographie du territoire et tous les types de structures d'emploi. L'idée, c'était d'avoir tous les corps de métiers (artistiques, techniques ou administratifs), une répartition hommes/femmes pertinente, tous les statuts contractuels (des CDI dans le régime général aux personnes en situation de précarité en passant par les CDD du régime général et ceux qui alternent CDD d'usage et ASSEDIC...), les diverses formes de structures (de la plus grosse structure du territoire à la plus jeune compagnie émergente), en nous référant à la nomenclature de la CPNEF-SV (commission paritaire nationale emploi/formation du spectacle vivant). Nous avons bénéficié pour y parvenir, d'un excellent accueil des structures qui nous ont donné tous les éléments d'appréciation dont nous avons besoin (nombre de salariés, nombre de jours de travail, répartition des activités...), ainsi que de l'aide de nombreux acteurs : réseaux, syndicats, entreprises d'insertion, fournisseurs de prestations, etc., qui nous ont permis d'entrer en contact avec des salariés à employeurs multiples. Tout au long de la collecte des informations, on peut dire que tout le monde a joué, avec un réel intérêt, le jeu d'une construction commune.

L'affût : *Pouvez-vous déjà dégager quelques tendances ?*

André Curmi : Avant même de tirer des conclusions, nous avons eu très vite le sentiment de nous trouver plongés dans une aventure humaine particulièrement riche. Autour du vécu de la profession, des motivations et des problèmes liés à ces métiers, de la vision de chacun de sa place au sein du territoire, nous avons senti que la prise de parole était désirée, attendue. Les quelques refus auxquels

« Ce fut une aventure humaine particulièrement riche (...), la prise de parole était désirée, attendue. »

nous nous sommes heurtés ont essentiellement été le fait de personnes venant de changer de secteur professionnel. Pour les autres, nous avons entendu une parole fluide, libre, sans autocensure, au contact de laquelle notre guide d'entretien, très détaillé au départ, a dû s'assouplir, s'élargir pour en recevoir toute la richesse. Cette authenticité, cette vitalité ont permis la mise en évidence d'un certain nombre de tendances partagées par la profession et d'originalités propres à notre territoire. Nous avons rencontré un monde faisant preuve d'une

.../...



La compagnie du Soleil Bleu avant *Othello*

Photo : André Curmi

.../...

Par ailleurs, selon la Caisse des Congés Spectacles, le déséquilibre entre l'offre et la demande d'emploi se confirme pour les intermittents. Le volume de travail progresse de 52% entre 1998 et 2003 et les effectifs de 67%².

En 1987, Poitou-Charentes était la 16^{ème} région de France (sur 22 sans compter les DOM TOM) en termes d'effectifs, elle est la 12^{ème} en 2003. En 2001, **le salaire horaire moyen** des intermittents était plus faible pour le spectacle vivant (**10,3 euros**) que pour l'audiovisuel (11,9 euros). La région est en 18^{ème} position en termes de rémunération pour le spectacle vivant.

LES CHIFFRES CLES DE L'ETUDE

Dans le cadre de cette étude, **142 personnes ont participé à l'enquête** par le biais d'un entretien semi-directif, de visu pour presque la totalité d'entre elles. Des questionnaires (77% de retours) ont prolongé ces entretiens, permettant d'obtenir des précisions sur les parcours de formation et les conditions d'emploi des salariés.

125 individus sont salariés au sein ou par des établissements de spectacle vivant (création ou diffusion). 17 sont bénévoles, le plus souvent au titre de président d'association, et étaient rencontrés en tant qu'employeurs. Ces derniers représentent 18 personnes en tout dans l'échantillon.

La population des salariés constitue donc le noyau de l'étude. Elle est répartie en **trois typologies de métiers : les artistes (39%), les administratifs (36%) et les techniciens (25%)**.

Près d'un tiers des personnes salariées sont des femmes. La population masculine est fortement représentée, notamment chez les techniciens. La moyenne d'âge des salariés est de 39,2 ans.

.../...

(2) Sur la même période, au niveau national, le volume de jours travaillés augmente de 16% et les effectifs de 24%.

.../...

LES CHIFFRES CLES DE L'ETUDE

L'échantillon de salariés recouvre un ensemble de situations contractuelles différentes au sein du spectacle vivant.

Près de la moitié relève du régime général d'emploi (6 sont fonctionnaires).

40% des salariés le sont en CDD d'usage et relèvent du régime spécifique relatif aux annexes 8 et 10 ouvrant droit à l'assurance-chômage.

Deux travailleurs indépendants ont également été rencontrés.

Le terme « précaire » a été utilisé pour les 13 personnes dont les situations ne correspondent pas aux groupes cités précédemment. Ce groupe est hétérogène, il rassemble à la fois des personnes en situation de RMI, n'ayant pas ouvert de droit à l'assurance-chômage ou encore salariées hors de structures de spectacle par nécessité mais déclarant souhaiter tirer leur revenu principal de ce secteur.



Photo : Michel Garnier

Jeune Orchestre Atlantique



Une réunion de l'équipe d'accueil dans un théâtre

Photo : André Curmi

.../...

grande culture professionnelle, acquise au gré de parcours très diversifiés, et d'un haut niveau de conscience individuelle et collective. Des gens qui, au-delà du souci de voir se consolider et se normaliser les rapports sociaux, disent leur bonheur et leur fierté d'être dans un espace d'exception, qui manifestent autant de volonté que d'inquiétude, autant d'espoir que de révolte. Les grandes tendances qui se dessinent montrent l'importance de la relation entre la formation et l'emploi, la dimension militante d'actions qui ont précédé la vie active et qui s'y poursuivent, l'attachement au territoire pour le développer ou pour en exprimer la singularité, une perception de la spécificité régionale et de la capacité des politiques publiques à accompagner le développement de ce secteur. A l'issue de cet échange, de ce partage, nous sommes entrés dans notre petit laboratoire afin d'examiner et de modéliser tous les entretiens recueillis et d'en restituer l'intégralité, enrichis d'informations complémentaires.

L'affût : Quel est l'avenir de cette étude ?

André Curmi : Nous sommes entrés dans la phase de restitution qui a commencé par des échanges avec les salariés eux-mêmes, comme auprès des membres du comité de pilotage du COREPS. Nous y avons expliqué comment nous organisons les informations recueillies et nous nous enrichissons de leurs premières réactions. A partir de ce qui s'est exprimé lors de cette première étape, nous confirmons les orientations que nous devons donner à ce processus, avec une certitude : il ne se limitera pas à la restitution écrite, si détaillée soit-elle. Tout simplement parce qu'aujourd'hui, l'attente dépasse largement le cercle des gens qui ont participé à l'échange pour toucher de nombreux autres acteurs de la profession. C'est ici que le COREPS reprend pleinement la main, si je puis m'exprimer ainsi. C'est à l'ensemble de ses composantes, maintenant, de s'en emparer de façon pragmatique pour construire en commun de nouvelles

« Aujourd'hui, l'attente dépasse largement le cercle des gens qui ont participé à l'échange pour toucher de nombreux autres acteurs de la profession. »

mesures, envisagées ou attendues, et fondées sur une connaissance plus fine, plus vaste et, surtout, partagée. C'est à partir d'une perception commune de la réalité territoriale qu'il devient possible d'imaginer ensemble ce que la situation devrait ou pourrait être. C'est un processus vivant qui inaugure une phase d'appropriation progressive et collective et qui devrait déboucher sur une gestion partagée des mesures à prendre. Je retiens par exemple la démarche entreprise en Rhône-Alpes récemment qui consiste à élaborer un contrat d'objectif emploi/formation (COEF) dans la continuité des diagnostics opérés. Je ne peux présumer des choix qui seront faits en Poitou-Charentes, mais cela me paraît une bonne option d'action pragmatique. ■

Interview réalisée par Bernard Prouteau

■ Interview de Jean Giret

Elu, membre du Comité technique

Jean Giret est maire de Bouillé Saint-Paul, une commune de moins de 500 habitants qui accueille le « Festival au château », une manifestation arts de la rue organisée par le comité des fêtes. Mais il est aussi vice président du Syndicat mixte du Pays Thouarsais et responsable de la commission « Aménagement du territoire ».

En tant que membre du comité technique de l'étude, Jean Giret a apporté des conseils tout au long de l'enquête et réagit aujourd'hui aux premiers résultats de l'étude.



Photo : Jean-Michel Monnin

Cécile Magnien, *La naissance d'Esther Mouche*

L'affût : Parmi les éléments mis en lumière par l'étude, lequel vous a le plus interpellé ?

Jean Giret : Il m'est assez difficile d'emblée d'en mettre en évidence un seul. Plusieurs aspects à différents degrés m'ont questionné.

En premier lieu le rôle de l'intervention publique au sein des parcours individuels qui est pratiquement perçu comme inexistant par la population enquêtée. Cela interroge forcément sur sa réalité, son impact et/ou sa lisibilité. Ensuite l'attachement au territoire (70% des enquêtés sont nés en Poitou-Charentes et 50% y ont effectué leur formation initiale), m'a également surpris ; surtout pour les artistes, catégorie dans laquelle où l'on pourrait s'attendre plutôt à constater une plus grande diversité dans les origines géographiques. Deux hypothèses : la mobilité géographique est difficile à entrevoir dans ce secteur, ou bien la région Poitou-Charentes est un territoire qui offre des possibilités d'emploi dans le domaine du spectacle vivant...

Pour ce qui concerne la formation initiale, l'enquête fait ressortir que seulement 30% sont passés par une filière sectorielle. Ce constat explique en partie la demande assez forte de formation exprimée dans les trois champs professionnels enquêtés, mais avec des difficultés affichées par 50% des enquêtés à lever les freins à la formation continue.

La multiplicité des employeurs par salarié au régime spécifique (20% ont un seul employeur) est un autre aspect qu'il me paraît important de souligner car il ressort comme une spécificité de l'univers enquêté.

Enfin la reconnaissance dans le travail au sein de la profession estimée par les 2/3 des salariés me semble évidemment un point très positif à mettre en évidence. De même si les résultats concernant l'évolution des revenus (statistiquement à prendre avec précautions) sont plutôt positifs, il n'en demeure pas moins que les conditions de travail sont difficiles : dépassement d'horaires très fréquents et 75% expriment la nuisance de leur métier pour leur santé !

L'affût : Au vu des résultats, quelle serait votre principale préconisation ?

Jean Giret : Pour avancer un certain nombre de préconisations, il serait nécessaire de croiser certaines variables. Cependant, deux axes m'apparaissent intéressants à travailler. Tout d'abord la formation où des besoins réels sont exprimés dans les trois catégories professionnelles (administratifs, artistes et techniciens). Or les freins à la formation continue sont nombreux et particulièrement le statut. Cela demande donc d'étudier plus finement les moyens à mettre en place pour faciliter l'accès au plus grand nombre à des formations donnant des perspectives de développement du projet professionnel, mais aussi répondant aux spécificités des conditions de travail. Les politiques publiques peuvent elles aussi concourir à améliorer cet accès à la formation.

Enfin le renforcement de la solidité juridique des structures par le développement de compétences spécifiques dans l'administration, notamment des formes associatives.

INFORMATIONS PRATIQUES

La restitution publique de cette étude aura lieu le jeudi 8 février 2007 de 10h à 13h à la Maison de la Région, salle Jean Monet, à Poitiers.

Si vous êtes intéressé(e) pour y assister, merci de bien vouloir vous inscrire auprès de la coordinatrice du COREPS.

A partir de cette date, un rapport d'étude complet ainsi qu'une synthèse des principaux éléments d'analyse seront à votre disposition, en version papier ou électronique, sur simple demande auprès de l'Observatoire.

Si vous souhaitez des informations complémentaires sur cette étude, n'hésitez pas à contacter l'équipe opérationnelle :

Héloïse Dallez, coordinatrice du COREPS

Contact : 05 49 55 37 98, heloise.dallez-arsv@wanadoo.fr

André Curmi, responsable de l'Observatoire régional du spectacle vivant

Contact : 05 49 55 78 25, andre.curmi-arsv@wanadoo.fr

Maud Régnier, chargée d'études à l'Observatoire régional du spectacle vivant

Contact : 05 49 55 33 53, maud.regnier-arsv@wanadoo.fr

Une étude similaire est actuellement en cours sur le spectacle enregistré. Elle est menée par Antoine Chotard, chargé d'étude « Emploi et économie dans le spectacle enregistré en Poitou-Charentes ».

Contact : 05 49 55 78 29, antoine.chotard-etudeav@orange.fr

Le comité de pilotage du COREPS Poitou-Charentes est officiellement composé à ce jour de la DRAC, de la Région, de Jean-Pierre Heintz (Directeur des affaires culturelles de la Ville de La Rochelle et président de l'Association des DAC des grandes villes et des agglomérations de France), du syndicat de salariés l'URF-CGT Spectacle (Union régionale fédérale de la Confédération générale du travail) et des syndicats d'employeurs suivants : le SYNDEAC (syndicat national des entreprises artistiques et culturelles), le SYDCAR-SYNAVI Poitou-Charentes (Syndicat national des arts vivants), le SMA (syndicat national des petites et moyennes structures non lucratives de musiques actuelles) et le SPI (syndicat des producteurs indépendants de l'audiovisuel et du cinéma).

Ce comité a initié l'étude, en a confié la réalisation à l'Observatoire et en a assuré le suivi. Voilà pourquoi L'affût a souhaité recueillir les réactions des syndicats du spectacle vivant qui en sont membres.

■ Interview du SYDCAR-SYNAVI Poitou-Charentes

L'affût : Parmi les éléments mis en lumière par l'étude, lequel vous a le plus interpellés ?

« Le plus important dans le voyage n'est pas le but, mais le voyage lui-même ». L'étude sur les « conditions économiques et d'emploi de la création et de sa diffusion dans le spectacle vivant en Poitou-Charentes », commanditée par le COREPS, touche à sa fin et l'heure est venue d'entamer, toujours collectivement, la partie essentielle du « voyage », à savoir : le départ ! En effet, à présent que le recensement de l'état de nos forces et de nos faiblesses est sur le point de nous être « révélé » de manière objective, plus rien ne nous empêche maintenant de nous lancer, de nous risquer à faire des propositions concrètes et de les mener le plus loin possible. Car nous n'avons pas de temps à perdre ; les premiers éléments scientifiques de l'étude nous confirment ce que, chacun dans notre partie, nous pressentions. Ainsi, nous sommes en mesure aujourd'hui d'avancer grâce à ce point d'appui.

L'affût : Au vu des résultats, quelle sera votre principale préconisation ?

Nous sommes convaincus que ce sont les idées (ou préconisations) qui doivent dès le 8 février, jour de la restitution en plénière, se trouver au centre des débats. L'étude doit humblement retrouver la place qui est la sienne à présent, un document de référence ; et les individus de se réapproprier l'espace public du débat, tout en veillant à rendre possible et encourager l'expérience concrète, seule en mesure de faire avancer la réflexion. C'est la première des préconisations que notre syndicat avance, celle qui nous semble la plus urgente !

*Syndicat des Compagnies artistiques en région www.synavi.info
Soutenu par le Fonds social Européen
Contact : 06 87 29 84 92, sydcarsynavipc@laposte.net*

■ Interview d'Odile Azagury, représentante du SYNDEAC en région

L'affût : Parmi les éléments mis en lumière par l'étude, lequel vous a le plus interpellée ?

Odile Azagury : il est difficile pour moi de dire ce qui m'a le plus interpellée car je ne possède à cette heure qu'une version synthétique des résultats de l'étude mais plusieurs points me questionnent déjà.

Il est paradoxal de noter que plus de deux tiers des salariés rencontrés ont un niveau d'études Bac + 2 minimum mais qu'ils jugent majoritairement la formation initiale comme insuffisante pour préparer à la vie professionnelle.

A la lecture des principaux freins à la formation continue (le temps, le statut et les modalités contractuelles, le coût, l'inadaptation des contenus, l'employeur), il me paraît actuellement normal que les salariés du spectacle n'aient pas envie de s'engager sur une formation diplômante ou autre. Je constate enfin que 48% des enquêtés estiment avoir une faible connaissance ou tout ignorer de la convention collective qui s'applique à l'exercice de leur métier. Mais ces conventions collectives sont-elles réellement adaptées à nos métiers ?

L'affût : Au vu des résultats, quelle sera votre principale préconisation ?

Odile Azagury : Beaucoup d'artistes disent avoir dû créer leur activité, donc leur emploi. Cela révèle un important problème d'employabilité. En parallèle, ils sont confrontés au peu de possibilités qui leur sont offertes pour être diffusés. A force de s'auto-former, de s'auto-gérer et de s'auto-programmer, l'artiste n'a plus de stimuli extérieurs, au détriment de la qualité de l'offre de diffusion.

Le rôle de l'intervention publique doit être déterminant pour améliorer la situation des professions du spectacle. Les tutelles abondent en général au moment de la création d'emploi, mais l'arrêt des subventions est souvent rapide et brutal. Un véritable accompagnement est nécessaire.

Enfin, je pense que le Poitou-Charentes a beaucoup de chance de bénéficier d'un COREPS dynamique. Mais, pour que les choses avancent maintenant concrètement et positivement pour nos professions, tous ses membres devront avoir le souci de travailler dans la transparence et non dans la méfiance.

*Odile Azagury pour le Syndeac en Poitou-Charentes.
Contact : 06 08 18 19 02, clandestins@wanadoo.fr*



Les syndicats du Comité de pilotage du COREPS Poitou-Charentes regardent dans la même direction...

Photo : Aline Felaco

■ Interview du bureau de l'URF-CGT

L'affût : Parmi les éléments mis en lumière par l'étude, lequel vous a le plus interpellés ?

Tout d'abord, nous tenons à préciser que nous n'avons eu à notre connaissance, à ce jour, qu'une synthèse de l'étude qui, elle, est beaucoup plus exhaustive mais en cours d'écriture. Et qui dit synthèse dit résumé, qui dit résumé dit (...) interprétation. C'est donc avec une extrême attention et prudence qu'il nous faut « analyser » ce qui ressort de cette synthèse.

Une première partie assez longue concerne la formation, une autre l'emploi et les conditions de travail, une troisième sur les financements publics. Trois éléments à ne pas séparer afin d'analyser leurs articulations. Comment et vers quoi sont orientés les financements publics ?

Il est paradoxal de relever que nous manquons en région d'une réelle filière de formation professionnelle qualifiante des métiers du spectacle face à des conditions d'emploi de ces mêmes métiers qui s'appauvrissent et se pratiquent dans une paupérisation grandissante et le non-respect des règles élémentaires des droits du travail.

Pour faire simple : former, pourquoi ? Pour des salariés dans le respect de leurs droits et de leur dignité ou former des salariés sans avenir sinon celui de l'ANPE ou de l'ASSEDIC ? Intermittent n'est pas un métier, ni un statut ; c'est un régime particulier et non une fin en soi.



Photo : Pierre T.

L'affût : Au vu des résultats, quelle sera votre principale préconisation ?

Des budgets publics qui accompagnent et garantissent vraiment le financement pérenne des emplois, leur développement dans le respect de la réglementation sociale au service d'une politique culturelle ambitieuse et forte. Cette étude doit être un outil pour orienter les financements publics régionaux dans ce sens.

Union régionale fédérale de la C.G.T Spectacle

sfa-cgt.fr ou synptac-cgt.com ou sntr.fnsac-cgt.com

Contact : 06 07 79 99 95, spectacle.cgt.poitou@synptac-cgt.com

■ Interview de Simon Codet-Boisse, représentant du SMA en région

L'affût : Parmi les éléments mis en lumière par l'étude, lequel vous a le plus interpellé ?

Simon Codet-Boisse : c'est anecdotique au regard des tendances lourdes que soulève l'étude, mais je suis étonné par le taux important de citation de l'exposition au bruit comme élément particulier d'atteinte à la santé. Beaucoup de déclarants disent aussi bénéficier de protections auditives. Je ne saurais trop le comparer à des données extérieures à la région, données qui d'ailleurs à mon avis n'existent pas, mais ce niveau de sensibilisation me paraît exceptionnel. J'y vois une conséquence probable des moyens importants dont la région a bénéficié il y a quelques années en terme de prévention du risque auditif. C'est assez encourageant en terme d'impact.

Sinon, cette étude semble montrer qu'il n'y a pas de surprise : parcours et ressenti des salariés en Poitou-Charentes paraissent assez conformes aux tendances observées au plan national. Pour en rester à une première réaction intuitive et subjective, l'impression générale que j'en ai est ce sentiment de dépression collective, inquiétant quant à ce qu'il laisse supposer de la situation des salariés. Ce point souligne en parallèle l'absence de données émanant des employeurs et de leurs partenaires, comme presque une anticipation de la difficulté, de l'absence de volonté diront les optimistes, à formuler des réponses.

L'affût : Au vu des résultats, quelle sera votre principale préconisation ?

Simon Codet-Boisse : difficile de formuler des préconisations au vu du caractère très global de l'étude. Cette vue très « macro » renvoie à la nécessité d'observations plus

finies de parties du champ socio-économique, et donc d'une observation permanente. Qu'y a-t-il de commun entre une scène nationale et une Smac ? Pourquoi ne pas explorer des petits bouts de l'échantillon, année par année pour commencer, en priorisant peut-être le côté employeur pour rééquilibrer le rendu de l'étude qui vient d'être réalisée. La qualité du retour est, à mon sens, conditionnée par le jeu des observés. Acceptation des enjeux collectifs, partage des méthodologies et déontologies utilisées, participation à l'enquête et à l'analyse, voilà quelques termes à respecter. Simple, non ?

Je pense néanmoins que l'on peut se hasarder à quelques idées au regard des urgences encore une fois attestées par cette étude : prendre localement des mesures de solidarité et de soutien en faveur des précarités qui s'accroissent, mettre en synergie les pouvoirs publics sur des objectifs de pérennisation des emplois aidés, puisqu'il en existe encore et que l'étude montre que c'est un vecteur important d'insertion.

Ou alors, puisque le mode associatif, donc non-lucratif, est un modèle majoritaire de gestion, ne peut-on pas plancher sur les correspondances que ce dénominateur pourrait avoir en terme économique. Y a-t-il par exemple une économie solidaire du spectacle vivant en Poitou-Charentes ? Ce secteur pourrait-il transcender des cloisonnements traditionnels - du « premier » au « troisième cercle »... - et organiser des outils économiques innovants ? Groupement d'intérêt économique, engagement de développement de la formation sectorielle, groupement d'employeurs sont-ils des gros mots en matière culturelle ?

Simon Codet-Boisse pour le Sma en Poitou-Charentes

Contact : 05 49 46 08 08, simon@confort-moderne.fr